



## Représentant qui a triché sur la date de devis

Par **lionelh**, le **26/05/2012** à **21:57**

Bonjour,  
bonjour

j'ai un représentant en fenêtre qui est venue me faire signé un devis intéressant, suite a cela j'ai 7 jours pour me retourné,  
le représentant est venus prendre les mesures le 15/05/2012 et il est revenue le 23/05/2012 faire signé le devis, ce samedi 26/05/2012 je constacte qui me manque deux fenêtres et un volet sur le devis et que le devis date du 15/05/2012.  
est ce que avec je doit porter plainte et faire un courrier AR.  
pour avoir triché sur la date et manque de produit.  
mercie de votre reponce.

Par **pat76**, le **30/05/2012** à **18:59**

Bonjour

Lorsque vous avez signé le devis, vous ne l'avez pas lu et vérifié la date?